

SEULE LA MUTUALISATION GARANTIT LA SOLIDARITE

La rentrée économique et sociale de notre pays s'annonce très difficile. La réforme des retraites, le déficit de l'Assurance-Maladie, l'endettement du pays, sur fond de crise, non seulement économique et sociale, mais aussi morale et éthique, font à l'évidence courir un risque à notre pacte républicain.

Face à leur incapacité à mettre en œuvre de véritables réformes structurelles débattues avec nos concitoyens et appropriées par ces derniers, les pouvoirs publics en sont à prendre des mesures financières drastiques et injustes pour réduire les déficits publics, des mesures qui heurtent les consciences, aux relents d'un autre temps, pour régler soi-disant les problèmes de sécurité, des mesures qui *in fine*, remettent en cause les principes fondamentaux de notre démocratie : liberté, égalité, fraternité.

Les premières victimes sont bien entendu les populations les plus fragiles, car les mesures d'austérité frappent aveuglément. Mais elles touchent aussi les classes moyennes qui ont de plus en plus de mal à « joindre les deux bouts ». Raboter les « niches fiscales », et les « niches sociales » comme le préconise la Cour des Comptes, peut bien sûr rapporter quelques milliards d'euros. Mais toutes ces exonérations avaient un sens en termes d'incitations au développement économique, à l'équité sociale ou à l'accès aux soins. Ne se prive-t-on pas des leviers de croissance dont notre pays a besoin? Est-ce qu'assujettir les contrats de complémentaire santé solidaires et responsables à la taxe sur les conventions d'assurance, même à un taux réduit, ne va pas freiner l'accès aux soins et éloigner les jeunes des couvertures santé compte-tenu du renchérissement inéluctable des cotisations ? Et au moment où une grande partie de nos concitoyens ont ou auront besoin de plus de protection, les différentes branches de la Sécurité Sociale sont sur la sellette.

Ce qui est inquiétant, c'est la tendance à renvoyer au marché et aux financements privés la couverture des risques liés aux aléas de la vie, que la protection sociale collective ne peut plus financer. Cette politique stimule le consumérisme et les comportements individualistes du type « je cotise à une assurance complémentaire et j'exige d'avoir un retour en proportion avec ma cotisation ». L'individualisation prend le pas sur la mutualisation, alors que seule cette dernière garantit la solidarité et permet de réduire les coûts. Insidieusement l'on bascule de systèmes mutualisés vers des systèmes d'épargne individuelle, comme si la protection sociale d'une nation évoluée était un bien de consommation que nous devrions chacun acquérir en fonction de nos envies, de nos choix personnels et de nos revenus. Ainsi, la protection sociale sous toutes ses formes, risque de devenir un luxe et non plus un droit universel, seules les personnes ayant des revenus réguliers et suffisants pouvant s'offrir individuellement les assurances privées leur apportant les compléments nécessaires.

Mais quel gouvernement voudra bien avoir une réflexion globale sur la protection sociale et comprendre qu'en matière d'assurance de personnes, c'est la mutualisation qui garantit la cohésion d'une société plutôt que l'individualisation? Il faut de l'intelligence et du courage : la santé, les retraites, la dépendance sont avant tout des enjeux sociétaux axés sur la personne et non seulement des problématiques financières.



[Alain Arnaud](#)
Président du CIRIEC-France

[Marcel Caballero, vice-président du CIRIEC-France](#)



Pour comprendre l'importance et la portée du projet de loi que le Conseil des ministres a adopté le 16 juillet dernier et que le Parlement devrait adopter avant la fin de l'année, il convient de rappeler que l'Etat espagnol est composé de 17 entités autonomes, dont les domaines et l'étendue de l'autonomie est variable. La plupart des gouvernements et parlements autonomes ont déjà promulgué des textes concernant l'économie sociale (ES), dont certains ont largement anticipé sur les mesures envisagées par le projet de loi. Il est également intéressant de souligner le substrat constitutionnel sur lequel se fondent déjà les entreprises de l'économie sociale. Plusieurs articles de la Constitution font référence à l'ES ou aux secteurs qui la composent. Par ailleurs, dès 1990, les pouvoirs publics ont formellement reconnu l'ES par la création de l'Institut National de Développement de l'Économie Sociale (INFES), devenu depuis le Conseil pour le Développement de l'Économie Sociale.

La nécessité d'une loi sur l'ES s'est imposée comme résultat d'une conjonction entre, d'une part, la demande de la Confédération Espagnole d'Entreprises de l'Économie Sociale (CEPES) assortie d'un projet de texte et, d'autre part, les travaux réalisés par la sous-commission parlementaire du Congrès des Députés, dont le but était d'étudier la situation de l'économie sociale en Espagne et de proposer des actions pour son développement. Le besoin d'adopter une loi est en outre directement lié aux principes qui inspirent la loi sur l'Économie Durable, dans la mesure où l'ES est elle-même un modèle économique de développement durable, dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale.

Le Gouvernement a confié à une commission indépendante d'experts, animée par le CIRIEC-Espagne, la mission d'établir un avant-projet à partir des travaux de la commission parlementaire et des propositions de la CEPES. Les Communautés Autonomes ont été régulièrement informées, de même que le Conseil pour le Développement de l'Économie Sociale, qui a, dans sa majorité, approuvé le texte.

Présentée au Parlement en vertu de l'article 149.1.13 de la Constitution qui attribue à l'Etat les « *la coordination de la planification générale de l'activité économique* », l'objectif de base de la loi est de créer un cadre qui, sans se substituer aux réglementations régissant chaque secteur de l'ES, reconnaît celle-ci dans sa globalité, lui assure une meilleure visibilité, en lui octroyant une sécurité juridique fondée sur des principes communs que les divers secteurs qui la composent doivent observer. La promotion, la stimulation et le développement des entreprises de l'ES et de leurs organisations représentatives sont reconnus comme un objectif d'intérêt général. La future loi organise également l'interlocution des pouvoirs publics avec les organisations représentatives des différents secteurs ; elle souligne le rôle que doivent jouer les confédérations intersectorielles, de niveau national, et renforce le rôle consultatif du Conseil pour le Développement de l'Économie Sociale.

Par économie sociale, la loi entend l'ensemble des activités économiques menées à bien par des entreprises qui, conformément à des principes communs, recherchent soit l'intérêt collectif de leurs membres, soit l'intérêt général économique et social, ou les deux. La loi définit ainsi ces principes :

- Primauté des personnes et de la finalité sociale sur le capital. Ce principe se concrétise sur une gestion autonome, transparente, démocratique et participative, qui implique de privilégier la prise de décisions, plutôt en fonction des personnes et de leurs apports de travail et des services rendus à l'entreprise, qu'en fonction de leurs apports dans le capital social.
- Emploi des résultats obtenus de l'activité économique principalement en fonction du travail apporté et du service ou de l'activité réalisée par les membres et, le cas échéant, de la finalité sociale objet de l'entreprise.
- Promotion de la solidarité interne et avec la société par la contribution au développement local, à l'égalité des chances, à la cohésion sociale, à l'insertion des groupes exclus, à la création d'emplois stables et de qualité et à la durabilité.
- Indépendance à l'égard des pouvoirs publics.

Selon la loi, font partie de l'ES les coopératives, mutuelles, fondations et associations qui réalisent une activité économique, les sociétés professionnelles, les entreprises d'insertion, les centres spéciaux d'emploi, les confréries de pêcheurs, les sociétés agricoles de transformation, ainsi que toutes les entreprises dont les règles de fonctionnement répondent aux principes définis par la loi. En tout état de cause, les entreprises de l'ES seront régies par leurs propres règles dès lors qu'elles ne contreviennent pas aux principes communs définis par la loi. Le Ministère du Travail et de

l'Immigration, après avis du Conseil pour le Développement de l'Économie Sociale, créera et mettra à jour une liste des différents types d'entreprises formant l'ES.

Les entreprises de l'économie sociale pourront constituer des associations pour la représentation et la défense de leurs intérêts. Celles-ci pourront se regrouper entre elles.

Les confédérations intersectorielles de niveau national seront représentées dans les organes de participation institutionnelle de l'Administration Générale de l'État chargés des matières qui concernent leurs intérêts économiques et sociaux. De même, les organisations de niveau national qui regroupent majoritairement les entreprises de l'ES, dans toutes les activités de représentation qui leur seraient propres en raison de leur nature juridique et de leur activité pourront également être représentées au sein des organes de l'Administration Générale de l'État.

La politique gouvernementale de promotion de l'ES visera à :

- Supprimer les obstacles qui freinent l'activité économique des entreprises de l'ES.
- Faciliter les diverses initiatives de l'ES.
- Promouvoir les principes et les valeurs de l'ES.
- Promouvoir la formation et la réadaptation professionnelle travailleurs des entreprises de l'ES.
- Faciliter l'accès des entrepreneurs des entreprises d'ES aux processus d'innovation technologique et organisationnelle.
- Créer un environnement facilitant les initiatives économiques et sociales dans le cadre de l'ES.

Le ministère du travail et de l'immigration sera chargé de mettre en œuvre la loi. Il sera conseillé par le Conseil pour le Développement de l'Économie Sociale composé de représentants de l'Administration Générale de l'État, des Administrations Autonomes, de l'association des collectivités locales la plus représentative, des organisations intersectorielles et sectorielles les plus représentatives au niveau national et de cinq personnalités qualifiées. Le Conseil sera présidé par le Secrétaire Général de l'Emploi.

Le Ministère du Travail et de l'Immigration adoptera, en collaboration et coordination avec les départements ministériels et les Administrations compétents en matière de registre des entreprises de l'ES, et après rapport du Conseil pour le Développement de l'Économie Sociale, les mesures nécessaires pour garantir une information statistique de ces entreprises ainsi que de leurs organisations représentatives.

La mise en oeuvre des actions de promotion, diffusion et de formation, ainsi que le fonctionnement du Conseil pour le Développement de l'Économie Sociale seront financés par le budget du ministère du Travail, sur la base du budget 2010. Ces crédits évolueront par la suite « conformément aux dispositions établies dans le Plan d'Action immédiat pour 2010 et, pour les exercices suivants, conformément au Plan d'Austérité de l'Administration Générale de l'État 2011-2013 ».

Le principal intérêt de la future loi réside dans son existence même. Par elle, l'ES est reconnue pour ce qu'elle est : une manière différente d'organiser l'activité économique. Certes, le projet comporte quelques oublis, voire des ambiguïtés, tel par exemple le rattachement au ministère du Travail et de l'Immigration. Quant aux moyens envisagés, ils s'inscrivent dans les mesures gouvernementales face à la crise qui, là comme ailleurs, se limitent pour l'essentiel à de drastiques restrictions dans la dépense publique.

LES 30 ANS DE LA LETTRE DE L'ECONOMIE SOCIALE

Trente ans et quelque 1400 numéros, *La Lettre de l'Économie Sociale* n'a pas pris une ride. Semaine après semaine, comme le rappelle son fondateur et directeur de la publication, Jean-Louis Girodot, « *La Lettre a sans failles accompagné et les entreprises et les mouvements, et les femmes et les hommes qui les animent, et le développement de ce concept lui-même* »

Dans le difficile combat pour obtenir la reconnaissance de la légitimité et le respect de la spécificité de l'économie sociale, *La Lettre* a joué et continue de jouer un rôle de premier plan. Joignant le geste à la parole, *La Lettre* est constituée en coopérative.

Exclusivement diffusée par abonnement, *La Lettre* a su fidéliser un lectorat assidu : responsables de l'économie sociale, chercheurs et enseignants, économistes, sociologues,...

>>> [Information – Abonnements : economiesociale@free.fr](mailto:economiesociale@free.fr)

TRAVAUX DU CIRIEC

CYCLE DE RENCONTRES « ECONOMIE SOCIALE ET MANAGEMENT »
CIRIEC-France / ESCEM



★ Cycle de rencontres Economie sociale et Management

L'économie sociale préconise un développement raisonné de l'entreprise, qui allie performances économiques, éthique, projet humain et intérêt collectif.

La chaire « Economie sociale et Management », créée par l'ESCEM en partenariat avec le groupe AUDIENS, la MAIF et l'ANDESI, permet de mutualiser les savoirs et de confronter les analyses dans ce champ de recherche. Par ses travaux, ses colloques et publications, elle contribue à l'émergence de nouvelles pratiques en management et ressources humaines.

La cycle de rencontres, lancé conjointement par la Chaire « Economie sociale et Management » et le CIRIEC France, propose de confronter les théories et analyses des chercheurs et universitaires aux pratiques concrètes des professionnels et dirigeants d'entreprises. Les différents thèmes développés apporteront des éléments de réponse aux problématiques soulevées par la nécessité de faire évoluer le management en redonnant à l'humain sa véritable place, au cœur des organisations.

La Chaire « Economie sociale et Management » et ses partenaires vous invitent à découvrir le programme prévisionnel* du cycle de rencontres 2010-2011. Si vous souhaitez participer à une ou plusieurs rencontres, n'hésitez pas à vous inscrire dès à présent grâce au formulaire en ligne ci-dessous, dans la limite de 5 rencontres au maximum.



✉ **Contact & Inscription** : cesm@escem.fr

📞 **Informations** : Sophie Doyer - 02 47 71 70 42

*ce programme pourra faire l'objet de modifications en fonction des impératifs des intervenants.

Après avoir obtenu le soutien de la Délégation interministérielle à l'économie sociale ce programme vient de recevoir celui de la Fondation du Crédit Coopératif



Depuis 25 ans, la Fondation Crédit Coopératif se consacre au soutien d'une **économie sociale sans rivages, c'est-à-dire ouverte sur le monde et les innovations.**

Parce que l'économie sociale est composée d'acteurs multiples et a un périmètre d'action très étendu, la Fondation met en œuvre **des partenariats avec les mouvements de l'économie sociale** dans de nombreux domaines : lutte contre l'exclusion, accès à la citoyenneté des personnes handicapées par le sport et la

culture, développement durable et environnement, solidarité internationale, entrepreneuriat social, etc.

Parallèlement, la Fondation soutient activement **la recherche en économie sociale**. Par de nouveaux partenariats significatifs avec des pôles de recherche universitaires, les actions de la Fondation visent à établir un pont entre le fruit du travail de laboratoires de recherche reconnus, d'une part, et les pratiques des acteurs et dirigeants de l'économie sociale d'autre part.

DINER-DEBAT DU CIRIEC-France

LE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :
LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT ET LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

Paris, 25 novembre 2010

info@ciriec-france.org

3ème CONFERENCE INTERNATIONALE DE RECHERCHE SUR L'ECONOMIE SOCIALE DU CIRIEC

Après Victoria (Canada, 2007) et Östersund (Suède, 2009) la 3^{ème} conférence internationale de recherche sur l'économie sociale du CIRIEC se tiendra, du 6 au 8 avril 2011, à Valladolid (Espagne) sur le thème « **L'économie sociale, pilier d'un nouveau modèle de développement socio-économique durable** »

- L'économie sociale, un important acteur socioéconomique dans les pays du Nord et du Sud
- L'économie sociale, vecteur de changement social et économique
- Les alliés de l'économie sociale dans un nouveau modèle de développement économique durable
- Le rôle des Etats et des institutions internationales face à l'économie sociale

La conférence est organisée par le CIRIEC-Espagne et le CIRIEC-International, avec la collaboration du réseau ENUIES et de l'Université de Valladolid.

Les langues de travail sont le français, l'anglais et l'espagnol.

Les propositions de communication devront être envoyées pour le 15 octobre 2010. Elles doivent être adressées à ciriec@uv.es avec copie à rafael.chaves@uv.es.

>>> <http://www.seconferenceciriec.es>

RENCONTRE INTERNATIONALE SUR L'ECONOMIE SOCIALE

Dans le cadre de la Présidence belge de l'UE, une **Rencontre internationale sur l'économie sociale** se déroulera à Bruxelles, les 27 et 28 octobre 2010.

- La plus-value des entreprises de l'économie sociale comme partenaires de la Stratégie EU2020.
- L'ES au service de la connaissance ; L'ES porteuse d'activités durables ; L'ES vecteur d'inclusion.

>>> Contact : Christine DUSSART. Apce.ciriec@quest.ulg.ac.be

« *The Worth of the Social Economy: An International Perspective* » CIRIEC, Marie J. Bouchard, éd., 2010, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.

Quelque 25 personnes, représentant une quinzaine de pays, ont travaillé pendant trois ans sous la coordination du Professeur Marie J. Bouchard, Université du Québec à Montréal, sous les auspices de la Commission scientifique "Economie sociale et coopérative" du CIRIEC et de son Conseil scientifique présidé par B. Lévesque. Leur sujet d'étude et d'analyse comparative était **"Les méthodes et indicateurs d'évaluation pour les entreprises et organisations d'économie sociale et coopérative"**.

L'économie sociale constitue une forme d'économie distincte de l'économie capitaliste et de l'économie publique. Ce secteur, qui n'est plus un phénomène résiduel ou marginal, joue un rôle croissant dans la réponse aux besoins sociaux et économiques émergents. Au cours des trente dernières années, l'économie sociale s'est de plus en plus trouvée au centre des débats sur la création d'emploi, l'insertion professionnelle, la cohésion sociale, la décentralisation des services sociaux, le développement durable, etc. Il n'est donc pas étonnant que mesurer et évaluer la contribution de l'économie sociale figurent à l'agenda de nombreux acteurs.

La demande d'évaluation peut venir des donateurs, des autorités publiques, d'autres parties prenantes, des acteurs de l'économie sociale, ... Il existe dès lors dans le contexte actuel de nombreuses raisons d'explorer et de mieux comprendre comment l'économie sociale est ou devrait être évaluée. L'évaluation peut être perçue soit comme non neutre, comme le résultat d'une négociation ou co-production ou encore comme une nouvelle façon de contrôler l'activité économique.

Le Groupe de Travail a choisi de commencer par l'examen des tendances actuelles dans les pratiques d'évaluation en tentant d'en dresser une typologie et une analyse afin d'aboutir à une définition et d'appréhender comment l'évaluation peut influencer l'économie sociale, son développement et son rôle dans l'innovation sociale. L'objectif du groupe de travail était d'identifier à partir d'observations empiriques et de développements théoriques sur les pratiques d'évaluation les échelles, les objectifs, les approches des méthodes, leurs avantages et leurs limites... et d'en tirer quelques suggestions utiles et recommandations pour les acteurs du secteur et les décideurs politiques. A cette fin et à l'aide d'un cadre analytique commun, plusieurs expériences significatives ont été étudiées dans leur contexte national spécifique. Trois modalités principales ont été identifiées : responsabilité sociale d'entreprise, évaluation par les tiers et évaluation participative. Celles-ci pourraient être associées à différents modes de gouvernance : gouvernance publique, concurrence, partenariat. Cette typologie montre comment les méthodes et indicateurs pour l'évaluation de l'économie sociale peuvent être liés à la taille et l'âge de l'organisation tout comme à l'ancrage de ses activités dans le marché ou dans l'économie publique.

Par ailleurs, l'évaluation constitue un moment critique dans la vie d'une organisation. Elle peut avoir un impact dramatique sur les orientations stratégiques de l'organisation ainsi que sur la motivation du staff et des membres. L'évaluation peut aussi avoir un effet important sur la conscience qu'ont le staff, les membres, les usagers et le public de la mission de l'organisation ; et cela influence sa performance et sa légitimité. L'évaluation a trois rôles importants : contribution au positionnement stratégique, production de normes, développement d'indicateurs alternatifs de richesse et de bien-être pour les sociétés. Cependant, la fonction d'innovation de l'économie sociale est mise au défi par la fonction de standardisation des procédures d'évaluation qui peut contribuer à l'institutionnalisation de l'économie sociale par l'Etat ou sa banalisation (isomorphisme) par le marché.

La conclusion de l'ouvrage insiste sur le besoin de poursuivre la recherche puisqu'il existe une pluralité de formes légitimes d'évaluation dans la mesure où, de nos jours, la société civile participe à la production et à la mise en oeuvre des politiques publiques et est invitée à contribuer à la définition des problèmes et à l'évaluation des solutions.

L'ouvrage est disponible en anglais.

>>> <http://www.peterlang.com/index.cfm?vID=21580&vLang=F&vHR=1&vUR=2>

POINT DE VUE

« Etat providence », « Etat accompagnant », « société du care » :
et si l'on parlait de solidarité, tout simplement ?

Jacques Fournier, président d'honneur du CIRIEC-France



Lu cet été, à petites doses, car ce n'est pas le genre d'ouvrage que l'on dévore en une nuit, le livre de Serge Guérin « *De l'Etat providence à l'Etat accompagnant* » (Paris, Michalon éditions, 2010). L'auteur est sociologue. Il s'est principalement intéressé jusqu'à présent à la situation des « seniors » dans la société contemporaine. Son nouvel ouvrage élargit la perspective. A partir d'une analyse transversale d'un certain nombre d'évolutions en cours, il tente d'y présenter une vision d'ensemble de ce que pourrait être, selon lui, le rôle social de l'Etat, centrée sur le concept d'« accompagnement ».

Nous sommes dans l'air du temps. La notion d'Etat accompagnant est l'une des illustrations possibles de la société du « care », dont on nous a dit et redit ces derniers mois qu'elle pourrait être l'un des thèmes centraux d'une candidature de Martine Aubry à la prochaine élection présidentielle. L'auteur rapproche d'ailleurs lui-même les deux notions. Il consacre de longs développements à la politique du care et il voit dans le concept d'accompagnement le moyen d'en élargir les perspectives.

Le plan de l'ouvrage ne relève pas d'une logique évidente. Certains thèmes y reviennent très souvent : celui de l'évolution des rapports entre générations pour lequel l'auteur a une manifeste prédilection, le rôle des femmes et ce qu'il appelle la révolution du féminin, l'importance du bénévolat et de la gratuité et la nécessaire reconnaissance de leur utilité sociale, le soutien à donner aux solidarités de proximité et aux pratiques nouvelles d'économie sociale, le rôle de la prévention. Sur tous ces points, l'ouvrage fourmille de références utiles concernant les formes nouvelles d'échanges et d'actions sur le terrain. C'est un bon travail de sociologue, nourri, au demeurant, de très nombreuses lectures.

Globalement, la politique préconisée, que Serge Guérin essaye de préciser dans le chapitre final, vise à « accompagner les personnes à la fois dans leur progression personnelle et dans leurs moments de vulnérabilité ». Elle privilégie tout ce qui peut renforcer leur autonomie. Elle suppose la participation active de l'accompagné, que l'on doit aider « à se faire auteur de son chemin ». Tout ceci relève d'excellents sentiments et dessine des orientations de politique sociale sur la plupart desquelles on peut rejoindre l'auteur. Faut-il y voir pour autant un changement fondamental de perspective par rapport à ce qui a été fait jusqu'à présent et que l'on qualifie d'« Etat providence » ? Je ne le pense pas.

Je ne me suis pour ma part jamais référé à la notion d'Etat providence et j'estime qu'en utilisant aujourd'hui ce terme, notamment à gauche, on prête imprudemment le flanc à une remise en cause de notre système social. Celui-ci ne procède pas d'un décret venu d'en haut, qui aurait fait pleuvoir ses largesses sur la population du pays et qui devrait maintenant être révoqué, dans un contexte de crise. Il s'est construit sur la base des luttes menées au cours des deux derniers siècles. Chacun des trois grands volets qu'il comporte : le droit du travail, les régimes de protection sociale, les services publics, a répondu à un besoin essentiel. La providence n'est pas venue toute seule. On est allé la chercher. Et les remèdes auxquels on a eu recours ne sont pas tombés du ciel. Si l'on devait chercher une notion unique pour rendre compte de la philosophie de ce système, c'est celle de solidarité qui, me semble-t-il, devrait s'imposer. Elle est au demeurant évoquée par Serge Guérin dans son ouvrage lorsqu'il parle du « solidarisme » de Léon Bourgeois et Charles Gide à la fin du 19ème siècle. De fait, les institutions sociales de la France, telles qu'elles ont été mises en place tout au long du 20ème siècle, s'inscrivent assez largement dans la perspective dégagée à cette époque, celle d'une société qui, sans aller jusqu'au socialisme, s'organise pour assurer un minimum d'égalité et de justice entre les éléments qui la composent et consent les efforts nécessaires à cet effet. C'est dans la foulée de cette réflexion que sera institué, en 1914, l'impôt général sur le revenu. Il n'est pas inutile de le rappeler aujourd'hui.

Faut-il tourner le dos à ce système? Evidemment non et ce n'est d'ailleurs pas la proposition de Serge Guérin. Mais la problématique qu'il utilise, avec d'autres, entretient inutilement la confusion sur ce point. Opposer la politique que l'on préconise à celle que l'on caricature en utilisant le mot d'Etat providence, ouvre la porte d'un retour en arrière et nourrit, qu'on le veuille ou non, le discours libéral sur la limitation de l'intervention publique. La terminologie utilisée n'est pas neutre. Elle est porteuse, médiatiquement. Mais elle est politiquement trompeuse.

L'armature de solidarité dont la France s'est dotée, à l'image de plusieurs autres pays européens, n'est évidemment pas parfaite. Il est légitime de chercher à en combler les lacunes et les insuffisances. C'est à ce niveau qu'il faut situer les réflexions de notre auteur et le discours actuellement développé sur le thème du « care ». Débarrassons nous tout

de suite de ce dernier terme. Non pas seulement parce qu'il serait politiquement suicidaire d'utiliser un mot étranger dont la majorité de la population ignore la portée pour caractériser la politique proposée au peuple français. Mais aussi parce que la notion même de « care », si elle correspond bien à un certain aspect de l'action sociale et du travail social, n'a ni l'impact généralisé ni le caractère mobilisateur qu'on cherche à lui prêter.

Care : soin, soutien. Cette notion est depuis longtemps à la base de l'intervention des travailleurs sociaux dans leurs différentes sphères d'activité et auprès des couches les plus fragiles de la population. Mais la théorie du care que l'on cherche maintenant à construire voudrait aller plus loin. Elle est présentée comme caractérisant une nouvelle forme de relations, de soutien réciproque entre la société et ses composantes et entre ces composantes elles mêmes. A partir de là on peut dire tout et n'importe quoi. Dans les pages (185 à 197) que notre livre consacre au care, sous le titre « *Pour l'invention d'une écologie sociale* », il est question d'une « *culture du lien de proximité* », d'une « *prise en compte des conditions réelles d'exercice de la solidarité* », d'un « *vecteur de désaliénation au service des femmes* », de « *l'attention aux autres* » et de « *l'inquiétude pour le prochain* », de « *faire vivre de l'intérieur la démocratie* », du « *germe d'une nouvelle donne sociale* », le tout débouchant sur un passage de Levinas présenté comme la plus belle définition du care : la « *non indifférence qui est la proximité même du prochain* ». De bonnes intentions, certes. Mais aussi une grande confusion. J'adresse par avance mes félicitations à qui pourra tirer de ce magma, à l'attention de la première secrétaire du parti socialiste, un discours clair et des orientations cohérentes de politique sociale.

La notion d'accompagnement, que Serge Guérin met pour sa part en avant, me paraît à la fois plus compréhensible et plus porteuse. Elle est centrée sur l'idée que l'objectif premier de la politique publique est de permettre à chacun de se réaliser. La société l'accompagne, pour se former, se maintenir en bonne santé, se loger; elle le soutient dans les moments difficiles ; elle prend en compte la contribution qu'il apporte, en tant qu' « aidant », à l'utilité sociale ; elle le suit dans les initiatives qu'il prend pour singulariser son mode de vie et l'exercice de ses activités. C'est sans doute sur ce dernier point que l'apport du livre est le plus intéressant. Serge Guérin met en avant diverses formes d'expériences françaises ou étrangères qui se sont développées au cours des dernières années sur le terrain de l'économie solidaire et de l'écologie sociale et qui valent la peine d'être connues et reconnues. Pour autant je ne vois pas là les éléments d'une approche fondamentalement nouvelle du rôle de l'Etat.

Les orientations proposées par le livre sont largement présentes dans les politiques menées jusqu'à ce jour. Cela ne veut pas dire qu'elles soient passées dans la réalité et il est bon de les reprendre aujourd'hui en les adaptant au contexte nouveau de notre époque. Rendons-en hommage à l'auteur.

Pour me résumer, je dirai que nous n'avons ni à défendre, ni à pourfendre, ni à dépasser, un Etat Providence qui selon moi n'a jamais existé. Ce dont il s'agit c'est de renforcer et d'adapter aux besoins de notre temps notre organisation de la solidarité. Dans cette perspective, l'accent mis sur la priorité à donner aux actions préventives, sur l'objectif d'autonomie des personnes et des groupes, sur l'encouragement à donner aux initiatives locales, sur l'accompagnement des expériences nouvelles d'organisation productive, va dans le bon sens. Mais bien d'autres actions sont à mener pour déboucher sur une meilleure satisfaction des besoins sociaux.

Le rôle de l'Etat n'est pas seulement d'accompagner. Il est aussi de promouvoir, en se mettant au service d'une volonté collective de transformation sociale. Cette dimension n'est pas présente dans le livre ici recensé. Elle me paraît pourtant fondamentale.

Le rôle des Entreprises Publiques Locales en matière de développement territorial durable

[Mireille Flam](#)

Vice-présidente de la Fédération des Entreprises Publiques Locales, Vice-présidente du CIRIEC-France
(Intervention au Congrès international du CIRIEC – Berlin, mai 2010)



Le développement territorial durable constitue une préoccupation forte des élus. Bras armés des collectivités, les Entreprises Publiques Locales (Epl) ont depuis de nombreuses années développé des initiatives souvent pilotes pour accompagner, voire anticiper la demande des collectivités, que ce soit dans l'aménagement, dans l'immobilier, ou dans les services où des expériences innovantes n'ont cessé d'être menées.

Créée en 1956, la Fédération des Entreprises publiques locales est en France l'unique représentant des 1 061 Sociétés d'économie mixte (Sem) et Sociétés publiques locales (Spl) qui interviennent dans une quarantaine de domaines d'activité et emploient 50 000 salariés. Elles ont réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 10,2 milliards d'euros et le montant de leur capitalisation s'est élevé à 3,1 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales.

La résorption de l'habitat insalubre

Un peu plus de 1000 immeubles insalubres étaient recensés à Paris en 2001 dont plus de 300 en situation dramatique. Cet habitat indigne constituait une menace pour la santé et la vie de milliers de personnes ainsi que pour l'équilibre de certains quartiers de la capitale. A partir de 2002, l'éradication de l'insalubrité et l'amélioration de l'habitat privé sont hissées au rang des priorités de la Ville de Paris. C'est ainsi que la SIEMP signe en 2002 avec la Ville une Convention Publique d'Aménagement (CPA), par laquelle elle devient le principal outil opérationnel de la Ville pour lutter en faveur de l'éradication de l'insalubrité.

Historiquement, la SIEMP est un bailleur social qui gère un patrimoine situé aussi bien en banlieue que dans Paris *intra muros*, et qui compte aujourd'hui près de 9 500 logements. La CPA lui a permis de développer de nouveaux savoir faire et une réelle compétence en matière de traitement de l'insalubrité. Dans le cadre de la CPA, l'intervention de la SIEMP s'articule autour de deux axes :

- Une mission de requalification des immeubles privés, la SIEMP agit en tant qu'opérateur auprès de 159 copropriétés et propose une expertise technique et juridique pour aboutir à leur redressement.
- L'appropriation publique des adresses les plus dégradées : la SIEMP en assure le suivi en vertu du droit de préemption urbain renforcé délégué par la Ville de Paris. La SIEMP est ainsi le maître d'ouvrage sur 269 opérations (+ 6 opérations intégrant à la fois de l'appropriation publique et un soutien à la copropriété).

L'enjeu pour la SIEMP est de substituer à l'habitat indigne des logements sociaux de qualité. D'ici fin 2010, la société aura construit ou réhabilité près de 1850 logements sociaux, toutes catégories confondues, à destination des familles parisiennes, des étudiants, ainsi que des plus démunis via des structures telles que des résidences sociales ou maisons relais. La SIEMP gère le logement des familles issues de l'insalubrité : depuis 2002 près de 1 750 foyers ont été relogés hors de l'habitat indigne. Les opérations les plus récentes sont autant que possible conformes au plan climat de Paris (objectif de performance énergétique : 50 kWh d'énergie primaire/m²/an pour le neuf et 80 kWh d'énergie primaire/m²/an pour la réhabilitation).

La livraison des marchandises en ville

La logistique urbaine recouvre l'ensemble des activités inhérentes au transport de marchandises en ville. Située au carrefour des enjeux du développement urbain, de la dynamique économique et de la qualité de la ville, elle prend un intérêt croissant dans le fonctionnement de la ville et sa gestion nécessite une rationalisation performante de ses composantes.

La plate-forme logistique urbaine de Marseille-Arenc développe une superficie de 41 300 m² sur un terrain de 9 hectares. Elle est située dans Marseille sur un site embranché fer et relié au réseau autoroutier (A7, A50 et A55) et à proximité immédiate des infrastructures portuaires.

Les principaux enjeux du projet, en résumé :

- Réduire l'empreinte écologique de l'activité logistique sur le milieu urbain en permettant de faire entrer de façon massifiée par fer les marchandises dans la zone dense de Marseille et d'optimiser leur distribution dans les quartiers et les rues en véhicules propres de distribution (électrique, GNV, etc.) ;
- Repositionner des emplois logistiques de basse qualification dans le centre de Marseille et ainsi apporter une mixité sociale ;
- Améliorer l'attractivité économique de Marseille et plus particulièrement de sa zone centre.
- Contribuer au développement durable de l'agglomération marseillaise avec l'emplacement idéal du site pour la desserte locale, les 5 000 m² de membranes photovoltaïques en toiture, les qualités architecturales et environnementales du projet.

Ce projet de la SOGARIS a reçu le Prix de l'innovation logistique SITL en 2010.

Le maintien des commerces de proximité

La SEMAEST s'est vue confier par la Ville de Paris en 2004, une mission appelée Vital'Quartier en faveur du développement économique et de la diversité commerciale dans onze quartiers de la capitale. Certains quartiers sont touchés par la faiblesse de l'activité économique, d'autres par une mono-activité nuisible, porteuse de nuisances pour la vie quotidienne des habitants : disparition des commerces de proximité, bruit, pollution, embouteillages... Par exemple, des secteurs dans le XI^{ème} et dans le XX^{ème} arrondissements sont confrontés à une disparition progressive des commerces qui laisse vacant un nombre important de locaux en pied d'immeubles, générant une dégradation de la qualité de vie. D'autres secteurs dans le III^{ème} et dans le X^{ème} arrondissements connaissent pour leur part une très forte concentration des commerces issus du même secteur d'activité. Cette mono-activité entraîne une disparition de la diversité commerciale et des services de proximité. Le secteur du Quartier Latin (V^{ème} et VI^{ème} arrondissements) fait aussi partie des secteurs d'intervention pour la sauvegarde et le maintien des commerces culturels : en particulier des libraires qui diminuent depuis quelques années.

Une démarche participative au plus près des associations et des acteurs économiques locaux.

Dans chaque arrondissement concerné, un groupe de travail local présidé par le maire d'arrondissement et réunissant élus, représentants des associations et des commerçants contribue à la veille commerciale, participe à l'élaboration des plans d'action et au suivi de leur mise en œuvre. La SEMAEST met aussi en œuvre des politiques de gestion locative adaptée : dans un premier temps, elle propose régulièrement des conditions locatives favorisant l'installation (franchise ou progressivité des loyers). Par la suite, la gestion est adaptée et vise à accompagner fortement les locataires installés dans des zones difficiles.

Rationalisation des métiers du social : "Comme une lente dérive"...

Révision générale des politiques publiques oblige, plus aucun secteur n'échappe à la rationalisation. Quelles sont les conséquences pour les métiers de l'humain de "l'installation de la logique marchande dans les professions sociales", c'est ce que la revue internationale *Les Politiques sociales* se propose d'analyser dans son dernier numéro [1].

"Historiquement inscrits dans le registre du don et de la gratuité", les professionnels du secteur social doivent désormais se focaliser sur leur "« efficacité » propre (mesure du temps, rationalité des gestes, économie d'énergie) plutôt que sur la demande de l'usager", estiment les auteurs. Parce que "la montée en force des notions de compétence, d'efficacité, de mobilité, contribue à passer au crible chaque geste professionnel, qui se voit soumis à des évaluations quantifiables", c'est l'identité et le sens même du métier qui s'en trouvent affectés : "Contraint à mesurer le non mesurable, le travail social peine à trouver sa légitimité et son identité".

Conséquence de cette rationalisation du travail de proximité, l'apparition d'"impasses" nées de la confrontation entre des formes d'intervention traditionnellement peu régulées et les nouvelles règles de gestion publique. Source d'"injonctions contradictoires" selon les auteurs, ces tensions sont notamment décryptées dans un article de la sociologue suisse Frédérique-Elsa Giuliani [2], consacré à l'analyse de l'instauration du suivi informatisé des parcours d'insertion en Mission locale. Ne pouvant traduire la complexité de l'accompagnement, cette exigence des financeurs génère finalement selon la sociologue une "triple impasse" : d'abord, des outils informatiques qui ne s'intéressent qu'à la "gestion" ; d'où des données qui renseignent peu "sur la réalité des mécanismes d'insertion ou de non insertion" ; enfin, des conseillers qui finissent par renoncer au "travail de proximité et d'accompagnement des populations (coûteux en temps et en énergie)", pour mieux se conformer aux seuls "objectifs quantitatifs" évalués par le logiciel de suivi. Conclusion de la sociologue : il y a là de quoi "invalider la visée première de l'action publique, orientée vers l'accompagnement renforcé des personnes en grande difficulté »

[1] "La rationalisation des métiers du social." *Les Politiques sociales* n° 1 & 2 / 2010, Collège international pour l'étude du changement dans les politiques sociales. Cette revue fondée en 1935 était anciennement appelée *Service social dans le monde*.
www.lespolitiquessociales.org [2] www.unige.ch/fapse/people/ss...

>>> in : *l'actualité de la formation* – Centre Inffo – www.actualite-de-la-formation.fr

NOS ADHERENTS INNOVENT

Des logiciels libres pour le secteur de l'ESS

L'Association Internationale du Logiciel Libre (Ai2L), ses fondateurs français – le **Crédit-Coopératif**, la **Macif**, le **Groupe Chèque Déjeuner**, tous membres du CIRIEC-France, – et ses fondateurs québécois – Fondation, Filation et la Caisse d'économie solidaire – annoncent la mise en service d'une plate-forme collaborative de production de logiciels libres, solidaires et responsables : Alveole.

L'objectif est d'offrir aux secteurs de l'économie sociale et solidaire et de la finance socialement responsable des logiciels métiers libres et gratuits, dans une perspective de développement durable.

>>> [Pour en savoir plus, consultez www.alveole.coop](http://www.alveole.coop)

AGENDA

QUELLES RELATIONS ENTRE UNE ORGANISATION SYNDICALE ET L'ECONOMIE SOCIALE ? INDEPENDANCE OU INDIFFERENCE ?

Paris, 26 octobre 2010

COLLOQUE ORGANISE PAR LA CONFEDERATION FO

Avec la participation (par ordre d'intervention) de Jean-Claude Mailly, Gérard Andreck, Michel Dreyffus, Jean-Michel Reynaud, J.P. Poulnot, Patrice Sifflet, Patrick Lenancker, Brigitte Lesot, Valérie Gervais, Jean-Marc Roirant, Annie Quillon, Jacky Lesueur, J.L. de Boissieu, Jean-Marie Delaunay, Michèle Guieu, Alain Arnaud, Jacques Landriot et René Valladon. (Animateur : Christophe Vanackere, journaliste)

Informations – inscriptions : rene.valladon@force-ouvriere.fr

► Assises des entreprises coopératives « LES ENTREPRISES COOPERATIVES. ACTEURS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » organisées par le Groupement National de la Coopération. Paris, 25 octobre 2010.

>>> gnc@entreprises.coop

► Le mois de l'économie sociale et solidaire « SOCIALE ET SOLIDAIRE, L'ECONOMIE QUI SAIT OU ELLE VA » France entière, novembre 2010.

>>> www.lemois-ess.org

► Stage « COMPRENDRE L'ECONOMIE SOCIALE » organisé par la Confédération FO. Paris, 2 au 5 novembre

>>> bnoulin@force-ouvriere.fr

► Colloque international « GOVERNANCE, MANAGEMENT ET PERFORMANCE DES ENTREPRISES DE L'ESS. QUELLES SPECIFICITES ? » Lyon, 4 et 5 novembre 2010.

>>> www.management-ess2010-lyon.fr

► XXIIIème Colloque de l'ADDES « ECONOMIE SOCIALE : LE PERIMETRE DE L'ECONOMIE SOCIALE. LES FRONTIERES SE SONT-ELLES DEPLACEES ? » Paris, 9 novembre 2010.

>>> Appel à communication (originales et non publiées) : addes@cooanet.com

► Colloque international dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier « AU DELA DE LA CRISE : UN MODELE ECONOMIQUE EN QUESTION. ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » organisé par l'ESEAC de l'IEP de Grenoble. Grenoble, 22 et 23 novembre 2010.

>>> Responsables : daniele.demoustier@iep-grenoble.fr , fontan.jean-marc@ugam.ca , emmanuel.bayle@univ-lyon3.fr .

PRIX DE LA RECHERCHE COOPERATIVE

Le Crédit Mutuel et la Recma organisent la deuxième édition du Prix de la Recherche coopérative. Il est destiné à récompenser les meilleurs mémoires de recherche universitaire (niveau Master 2) sur les coopératives en France ou dans le monde... Un jury universitaire sera chargé de sélectionner trois lauréats, dont les mémoires doivent au préalable avoir obtenu des mentions Bien ou Très bien.

Les étudiants peuvent faire acte de candidature au Prix de la Recherche coopérative jusqu'au 18 octobre prochain. La remise des prix se tiendra le 17 décembre 2010 à la Fondation du Crédit Mutuel, à Paris.

>>> www.recma.org

ADHESION AU CIRIEC-FRANCE

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par un Français, le professeur Edgard Milhaud. Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire.

Ses travaux se réalisent au travers de réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, de publications, de colloques, de congrès mondiaux, ... Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique.

Le CIRIEC est établi dans quinze pays. La section française est une association constituée d'adhérents, personnes physiques et morales. Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale, organismes à gestion paritaire et syndicats.

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les *Brèves* : marcel.caballero@club-internet.fr

**CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE**

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org

